

Délibération N° 14 2023 03 : Désignation des membres de la Commission de désignation des candidats aux logements sociaux et modification de son règlement intérieur

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le conseil d'arrondissement procède, en son sein, à la désignation de représentants de la Ville de Paris dans des organismes dont le champ d'action est limité à l'arrondissement et dans lesquels la commune doit être représentée en vertu des dispositions applicables à ces organismes.

Le Conseil du 14ème arrondissement a créé, par délibération n° 14 2018 22 du 10 septembre 2018, une **Commission de désignation des candidats aux logements sociaux** ; cette Commission a pour objet de garantir la plus grande transparence dans les propositions d'attribution des logements du contingent de la Mairie du 14ème adressées aux organismes gestionnaires de logements sociaux.

Cette commission, présidée par une personnalité indépendante, nommée par la Maire du 14ème est composée de représentants du monde associatif, des services sociaux du 14ème ainsi que de 5 élu.e.s dont 4 issu.e.s de la majorité et 1 de l'opposition.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la Commission d'une part et de garantir la présence d'un maximum de membres à chaque séance d'autre part, je vous propose de modifier le règlement intérieur et la composition de la Commission. Les élu.e.s représentant le Conseil d'arrondissement restent inchangés ; les noms des représentant.e.s des diverses associations siégeant à la Commission sont, eux, modifiés, sur proposition de la Présidente de la Commission.

Les modifications du Règlement intérieur concernent :

- La liste des associations représentées à la Commission ;
- Le nombre de dossiers présentés pour chaque logement à la Commission ;
- La fréquence de réunion de la Commission ;
- Les règles de désignation des Agents de la Ville de Paris.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire du 14ème arrondissement